

Motion de Mmes Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Branchons le décodeur pour les séances du Conseil municipal retransmises sur TV Léman bleu!»

(renvoyée à la commission de l'informatique et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 24 juin 2003)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'intérêt constant que recouvre la retransmission en direct des séances plénières ordinaires du Conseil municipal sur la chaîne locale TV Léman bleu auprès des citoyens de la ville de Genève et au-delà;
- le côté particulièrement réjouissant de ce regain d'intérêt civique, de nature à contribuer efficacement à la compréhension des enjeux municipaux et, partant, à la démocratisation de la vie politique locale;
- le caractère toutefois très brut et fruste des débats parlementaires rendus aujourd'hui par la «petite lucarne», qui peut conduire à une appréciation très partielle de la qualité du travail des conseillers municipaux (préparation en commissions, caucus, etc.) et qui en ce sens peut aller à fin contraire des objectifs posés initialement par le Conseil municipal avec ces retransmissions;
- la méconnaissance des citoyens en matière de procédures municipales et leur difficulté à se plonger dans les méandres d'ordres du jour parfois très évolutifs au cours d'une session;
- les expériences développées par des chaînes parlementaires étrangères, de commentaires neutres et objectifs, accompagnés par exemple de débats télévisés entre un ou plusieurs représentants de chaque camp politique en préalable au vrai débat dans l'enceinte parlementaire,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre rapidement les dispositions nécessaires (financières et techniques) pour doter les retransmissions des séances plénières du Conseil municipal de commentaires écrits (à l'écran) propres à renseigner les téléspectateurs avant, pendant et après les sessions sur les enjeux en cause et leurs prémisses procédurales méconnues.